



SM du bassin versant de l'Arize (Siren : 200049898)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Le Mas-d'Azil
Arrondissement	Saint-Girons
Département	Ariège
Interdépartemental	oui

## Date de création

Date de création	30/12/2014
Date d'effet	01/01/2015

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Raymond BERDOU

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie du Mas d'Azil
Numéro et libellé dans la voie	Rue du Mouret
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	09290 MAS D'AZIL (LE)
Téléphone	05 61 69 90 18
Fax	05 61 69 92 26
Courriel	
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotations de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	39 059
Densité moyenne	46,09

## Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
09	CC Arize Lèze (200066223)	CC
09	CC Couserans-Pyrénées (200067940)	CC
31	CC du Volvestre (200066819)	CC

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Autres actions environnementales</p> <p><i>Objet: dans les limites du bassin versant, le syndicat a pour objet la coordination et la maîtrise d'ouvrage de la gestion, de la restauration et de l'entretien des cours d'eau. Compétences : le syndicat se propose de conduire ou de contribuer aux actions suivantes : - les études pour la définition des interventions du syndicat, - la restauration et l'entretien des cours d'eau : les travaux consistent en l'enlèvement des embacles et débris flottants ou non, afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux ; en l'entretien régulier des rives, notamment par l'abattage, l'élagage et le recepage de la végétation rivulaire, par plantation et végétalisation. Ces travaux visent à la bonne tenue des berges, en la pérennisation de la ripisylve et ce dans le respect du milieu aquatique, - la gestion des atterrissements, - la maîtrise d'ouvrage déléguée, pour la réalisation d'études ou de travaux visant la protection des berges et l'entretien d'ouvrages transversaux, - le conseil, la communication, l'information, la sensibilisation et l'animation auprès des usagers, riverains et élus. Le syndicat peut intervenir sous mandat de collectivités non membres sur des affluents situés sur leur territoire, sous réserve de la signature par ces communes d'une convention avec le syndicat mixte du bassin versant de l'Arize. La CC du Val Couserans adhère pour la commune de Clermont</i></p> <p>Par substitution</p>

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)